



**FFvolley**

**COMMISSION FEDERALE**  
**« PROJETS SPORTIFS FEDERAUX »**  
**PROCES-VERBAL N°1 DU 31 MARS 2021**

**SAISON 2020/2021**

**Présents :**

Eric SAGOT, Président Commission PSF

Eric TANGUY (Président FFvolley), Christian ALBE (Trésorier Général), Nicolas SAUERBREY (DTN Adjoint), Michelle AKILIAN (Responsable Pôle Développement), Florence NOËL (Responsable Pôle Outre-Mer), Pierre VOUILLOT (Représentant Président de Ligue – titulaire), Daniel MAISONNIAL (Représentant Président de Comité – titulaire), Jean-Baptiste BARON DEL AMO (Représentant Président de Comité – suppléant), Karim INAL (Représentant Président de GSA – titulaire), Delphine MORLOT-ROBACH (Représentante Président de GSA – suppléante)

**Assiste :**

Yvan MAIROT (Référént national PSF)

**Absents :**

Pierre MERCIER (vice-Président), Sébastien FLORENT (Secrétaire Général), Zélie AMARD (Secrétaire Générale Adjointe), Christophe DURAND (Trésorier Général Adjoint), Axelle GUIGUET (DTN), Sébastien GONCALVES-MARTINS (Représentant Président de Ligue – suppléant)

---

Le 31 mars 2021 à partir de 10h30, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

## CAMPAGNE 2021 DES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

Cette réunion a pour but de présenter aux membres de la CF PSF le bilan de la campagne PSF 2020 ainsi que les modalités d'évaluation de ces actions, la nouvelle enveloppe de crédits, les attentes de l'ANS pour 2021, ainsi que le rôle de la Commission Fédérale et des Commissions Régionales. Ces informations doivent permettre aux membres de saisir les enjeux et spécificités de cette campagne, et ainsi de pouvoir statuer sur les axes et dispositifs éligibles au soutien financier PSF.

La réunion début à 10h30, par une présentation de chaque membre.

### **1. BILAN PSF 2020 (PAGES 4 ET 5 DU DOCUMENT DE PRESENTATION)**

Il est présenté rapidement le bilan PSF 2020, et de l'évolution notable de la part des crédits PSF dédiés aux GSA (augmentation de 36 % à 46 % de 2018 à 2020), qui devra atteindre a minima 50 % en 2024 (obligation fixée par l'Agence Nationale du Sport).

Delphine MORLOT-ROBACH demande à recevoir la répartition des parts « Instances » et « GSA » des différentes ligues, pour le compte des campagnes PSF 2019 et 2020.

- Le document « *PSF 2019 et 2020 – Enveloppe ligues* » sera transmis aux membres.

### **2. ROLES DES COMMISSIONS (PAGES 7, 8 ET 9)**

Il est ensuite expliqué le rôle de la CF PSF :

- Fixer les grandes orientations du dispositif (critères fédéraux, dispositifs et actions éligibles au financement, ...) ainsi que les modalités d'évaluation des projets
- Veiller au respect des règles, procédures et priorités définies par l'Agence Nationale du Sport dans sa note de service
- Ventiler l'enveloppe nationale attribuée par l'ANS en direction des différentes ligues
- Guider les Commissions Régionales PSF dans leur travail d'accompagnement des structures de leur territoire et dans l'instruction des dossiers
- Valider la liste des structures bénéficiaires et proposer une répartition cohérente de l'enveloppe globale à l'ANS
- Garantir la transparence, l'éthique et l'indépendance des décisions prises dans le cadre d'administration de fonds publics

Et le rôle des Commissions Régionales :

- Accompagner et informer les associations de la région (clubs affiliés et comités départementaux) avant et pendant la campagne de dépôt des dossiers
- Instruire et évaluer les dossiers de demande de subvention
- Proposer une ventilation de leur enveloppe régionale PSF à la CF PSF
- Evaluer les comptes rendus des actions financées lors de la campagne PSF 2020

### **3. Montant de l'enveloppe globale (page 11)**

Il est rappelé aux membres le montant de l'enveloppe globale 2021, qui s'élève à **1 632 000 €, dont 250 150 € issus du plan « France Relance »**. Cette somme issue du plan « France Relance » devra être fléchée vers un ou plusieurs dispositifs proposés par l'ANS :

- 1) Actions liées à la reprise de l'activité sportive
- 2) Actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques, ...)
- 3) Aides aux associations en difficulté

Ce sera à la FFvolley de définir précisément ce « **critère solidaire** ». Eric TANGUY précise qu'il serait intéressant qu'il permette de financer des actions de reprise (proposition 1 de l'ANS).

Daniel MAISONNIAL prend la parole pour évoquer la possibilité d'utiliser cette enveloppe en direction d'associations en difficulté (proposition 3 de l'ANS). Il prend l'exemple d'une structure de sa région pour alerter sur le cas particulier des clubs évoluant en **ELITE** cette saison. En effet, ces GSA peuvent se trouver en difficulté financièrement, puisqu'ils ont payé leurs joueurs normalement (pas d'activité partielle) sans pour autant bénéficier de recettes de matches habituellement récoltées.

### **4. CALENDRIER CAMPAGNE (PAGES 12 ET 13)**

Le calendrier prévisionnel de cette campagne est ensuite présenté aux membres, en rappelant que la date finale pour fournir à l'Agence Nationale du Sport la répartition de l'enveloppe globale est fixée au 30 juin.

### **5. EVALUATION DE L'ANS ET CRITERES DE PERFORMANCE (PAGES 15 ET 16)**

Il est expliqué aux membres qu'à compter de 2022, une part variable de l'enveloppe PSF de la FFvolley sera calculée annuellement suite à une évaluation effectuée sur la base d'indicateurs de performance. Ces indicateurs, détaillés en Annexe VI de la note de service de l'ANS concernant les PSF 2021 ([voir ici](#)), ont été partagés aux membres. Toutefois, il est rajouté que la mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation pourrait être décalée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

L'ensemble des recommandations/obligations énoncées par l'ANS dans sa note de service sont listées ci-après :

- Mise en cohérence du PSF avec la convention fédérale, le Projet Fédéral et les PST
- Définition d'un critère « Solidaire » dans le cadre du plan « France Relance »
- Possibilité de financer l'accession territoriale au sport de Haut-Niveau
- Intégration d'une stratégie de « professionnalisation »
- La sanctuarisation de la part « Outre-Mer » + plan d'actions
- Définition d'une stratégie spécifique sur le Para-Volley
- Le maintien des crédits vers les territoires carencés par rapport à 2020
- Augmenter les crédits dédiés à la pratique féminine de 25 %
- Amener la « part clubs » à 50 % (horizon 2024)

## **6. TRAVAIL SUR L'ÉVOLUTION DES AXES ET DISPOSITIFS RETENUS POUR CETTE CAMPAGNE (PAGES 18 A 24)**

Après avoir exposé aux membres de la CF PSF les attentes de l'Agence Nationale du Sport et notamment la nécessité de mettre en cohérence « les priorités du contrat de développement et la déclinaison du PSF à tous les échelons territoriaux », il leur a été rappelé les axes fédéraux de la campagne PSF 2020 ainsi que l'intérêt d'utiliser ce dispositif comme levier pour répondre au défi lié à la relance de nos disciplines.

Suite à ça, un temps d'échanges a pu débiter à propos des axes et dispositifs à retenir :

### **AXE 1 : PUBLIC JEUNE (lié au pilier n°2 du projet fédéral : « Investir sur la jeunesse »)**

#### Dispositifs proposés :

- Opérations SMASHY
- Actions hors temps scolaire
- Club Jeunes
- Classe à horaire aménagés/Sections sportives
- Autres actions liées à la découverte du Volley
- Actions visant à la structuration des sections Baby Volley et écoles de Volley
- Soutien à l'organisation de compétitions fédérales

Pour cet axe, les membres proposent les remarques suivantes :

- Différencier les actions concernant le « Baby » et les « Ecoles de Volley »
- Proposer des ressources fédérales pour accompagner au mieux les structures souhaitant s'investir dans le Baby Volley. Nicolas SAUERBREY précise que ce sera le cas puisque c'est l'une des orientations du projet fédéral de l'olympiade
- Rajouter « Actions en lien avec l'USEP et l'UNSS »

### **AXE 2 : DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE (lié au pilier n°5 du projet fédéral : « Enrichir l'offre des pratiques #VOLLEY »)**

#### Dispositifs proposés :

- Organisation de tournois outdoor inscrits sur les circuits (BEACH, GREEN, SNOW)
- Mise en place de toutes activités ou événementiels en outdoor (BEACH, GREEN, SNOW) tels que des stages, initiations, tournois, actions innovantes pour maintenir l'activité
- Actions de découverte et promotion du Para-Volley/Volley sur ordonnance
- Action de Volley Santé (Soft, Fit et Volley Adapté)
- Actions de fidélisation des licenciés non compétiteurs & collaborations avec des structures affinitaires
- Actions d'animation et de découverte sur des territoires carencés
- Actions spécifiques à destination du public féminin

Pour cet axe, les membres proposent les remarques suivantes :

- Certains membres pensent qu'il est compliqué pour une structure à l'heure actuelle de se projeter dans ce contexte incertain. Eric SAGOT précise que ces actions pouvant être financées par les PSF 2021 peuvent commencer au 31 décembre 2021 (au plus tard) et s'achever au 30 juin 2022, ce qui devrait laisser le temps de mener des projets malgré les contraintes que nous connaissons aujourd'hui
- Rajouter les « formats de jeu de compétition en région »

- Le PSF 2021 servira à financer le plan de reprise fédéral, en lien avec le Challenge des initiatives

### **AXE 3 : INSTANCES (lié aux piliers n°6 et 8 du projet fédéral : « Professionnaliser les formations fédérales » et « développer les outils & services aux clubs »)**

#### Dispositifs proposés :

- Formations fédérales et diplômes d'Etat
- Formations destinées aux dirigeants, encadrants et arbitres
- Accompagnement des GSA par leurs instances (partage expériences, Webinaire, ...)
- Gestion d'une Equipe Technique Territoriale ?
- Actions des instances pour la structuration de leur territoire (dispositifs pour la mutualisation, création de clubs, regroupements, accompagnement, ...)
- Accompagnement des GSA sur la création et la pérennisation d'emploi
- Formation des joueurs (stages régionaux et départementaux)

Les axes 1, 2 et 3 seront détaillés en vue de la mise en place de l'évaluation par l'ANS à partir de 2022, en indiquant pour chaque dispositif les éléments suivants : structures concernées, indicateurs et objectifs fédéraux.

Une proposition de tableau sera transmise prochainement aux membres de la commission pour travaux préalables à la prochaine réunion de la CF PSF.

### **AXE 4 : CRITERE SOLIDAIRE (lié au plan « France Relance »)**

#### Dispositifs proposés par l'ANS :

- Actions liées à la reprise de l'activité sportive
- Actions liées aux protocoles sanitaires
- Aides aux associations en difficultés

Pour répondre aux volontés de l'Etat, en lien avec l'enveloppe complémentaire dans le cadre du plan « France Relance », la FFvolley met en place un « critère solidaire », visant notamment à soutenir les structures en difficulté (entendre structures qui sont en situation de liquidation) :

- Les dossiers des clubs doivent être soumis directement à la FFvolley, à l'attention de la commission PSF
- Ils doivent comporter, les comptes à jour sur 3 saisons (au moins au 31/12/2020, 31/12/2019 et 31/12/2018) ; pour les clubs déjà suivis par la DNACG, la FFvolley dispose déjà des éléments
- L'évolution des licences sur les 3 dernières saisons, par catégorie, sera prise en compte pour l'évaluation, ainsi que les équipes engagées tous niveaux, toutes catégories et tous genres
- Le club fournira les éléments sur les moyens humains (si salariés), le type de contrat, les aides à l'emploi et les rémunérations
- Le club fournira le détail des démarches déjà engagées pour sauvegarder la structure (chômage partiel, fond de solidarité, fond FDVA, fond de reprise ...)
- Le club fournira les motifs, argumentés, et éventuellement les justificatifs associés (ex. notification de diminution ou suppression d'une subvention d'une collectivité avec notification N-1) ainsi que le montant de la demande, motivée

Avant d'être entrés sur le Compte Asso, ces dossiers seront étudiés conjointement par la commission PSF et la Commission Centrale Financière. La décision, si favorable, peut être

motivée par la FFvolley et assortie d'engagements demandés (à mettre en œuvre le projet fédéral), et sera transmise à la Commission Régionale pour saisie sur le Compte Asso.

## **7. ELIGIBILITE DES DOSSIERS 2021 (PAGE 26)**

Les critères d'éligibilité d'un dossier pour la campagne 2021 restent identiques aux critères de la campagne 2020 : 3 actions max/club (4 pour une instance) ; subvention min. de 1 500 € (1 000 € pour une structure en ZRR) ; subvention demandée max. 50 % du budget de l'action et total des subventions max. de 80 %

## **8. EVALUATION DES ACTIONS 2020 (PAGE 28)**

Il est expliqué aux membres la procédure pour contrôler la bonne tenue des actions financées en 2020 au travers du Compte Rendu Financier (CRF). A ce titre, 3 scénarios sont possibles :

### L'association a réalisé l'action en 2020

- elle souhaite déposer une demande en 2021 : elle dépose son CRF lors de cette demande
- elle ne souhaite pas déposer une demande en 2021 : elle dépose son CRF avant le 30/09

### L'association va réaliser l'action au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 comme initialement prévu

- elle souhaite déposer une demande en 2021 : elle dépose son CRF **intermédiaire** lors de cette demande, puis dépose le CRF **final** avant le 30/09
- elle ne souhaite pas déposer une demande en 2021 : elle dépose son CRF avant le 30/09

### L'association n'a pas pu terminer ou réaliser l'action suite à la crise sanitaire

- elle souhaite déposer une demande en 2021 : elle doit transmettre à la Fédération la déclaration sur l'honneur (report cas de force majeure) au moment de la demande 2021
- elle ne souhaite pas déposer une demande en 2021 : elle doit transmettre à la Fédération la déclaration sur l'honneur (report cas de force majeure) avant le 1<sup>er</sup> juin

Une formation avec les référents régionaux PSF aura lieu le jeudi 8 avril, afin de faire un point sur cette campagne d'évaluation des actions 2020. Une note synthétique sera réalisée.

La réunion prend fin à 13h. Le document présenté (« PSF 2021 – Réunion Commission Fédérale 31 mars ») sera envoyé à l'ensemble des membres de la Commission.

Le Président de la Commission PSF  
**Eric SAGOT**

Le Secrétaire de Séance  
**Yvan MAIROT**